

### Les cimetières se mettent au vert

#### Le cimetière minéral traditionnel : une conception récente

Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les cimetières étaient systématiquement placés près des églises. En 1776, pour des questions d'hygiène, une loi prohiba les inhumations dans les églises sauf pour quelques exceptions, entraînant le transfert des cimetières à l'extérieur des villes et villages. Ainsi, la minéralisation de l'espace se répandit pour répondre à la notion de propreté.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les premières déclinaisons de contrat de location des concessions (15, 30 ans ou plus) apparurent et les aménagements durables devinrent une priorité.

C'est pourquoi les cimetières végétalisés se sont progressivement transformés en « cimetières minéral » synonymes de pérennité. La place du végétal a reculé petit à petit et est devenue uniquement une offrande déposée sur les tombes. Pour entretenir ces espaces, l'utilisation des désherbants chimiques s'est inscrite comme une solution de facilité : efficaces, peu coûteux et faciles d'utilisation, ils permettent d'éradiquer la moindre herbe indésirable.

Aujourd'hui les cimetières restent des zones d'entretien à forts enjeux pour la commune. Les usagers sont attachés à la propreté et à la minéralisation de ces espaces et la moindre modification de cette ambiance peut être rapidement rejetée. La loi Labbé stipule que les cimetières ne sont concernés par l'interdiction [d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires] que s'ils font l'objet d'un usage de « promenade » ou « d'espace vert » avéré. Ces espaces nécessitent donc une appréciation au cas par cas, mais les cimetières concernés sont minoritaires en Alsace. Toutefois, depuis quelques années, de nombreuses collectivités cherchent et mettent en place des solutions d'entretien plus écologiques tout en respectant ces lieux de recueil. C'est dans ce contexte que les cimetières sont devenus des espaces urbains à enjeux majeurs.



Cimetière des Innocents en 1550

#### La communication : la clef de la réussite !

Avec le « zéro pesticide » il est primordial de communiquer avant, pendant et après chaque modification d'un espace public, car il est nécessaire que les habitants s'approprient la démarche, au risque de la rejeter complètement.

Par conséquent, les actions de communication et de sensibilisation doivent être nombreuses et régulières : panneaux, flyers, réunions publiques...



Panneau de communication Strasbourg



**Quentin SPRENGER**  
Responsable  
des Services Techniques  
de la Ville de Vieux-Thann

### Retour d'expérience :

**Depuis quand votre commune est-elle en zéro pesticide ?** Depuis 2014.

**Concernant le cimetière, qu'elles ont été les premières solutions mises en place ?** Depuis 2014 la Commune de Vieux-Thann réalisait un désherbage manuel 6 à 8 fois par an. Ce système restait complexe à mettre en œuvre notamment au niveau des moyens humains et de l'organisation interne. Ce système avait également un fort impact financier (environ 10 000 € par an). Depuis, mon arrivée en 2016, plusieurs solutions ont été envisagées. Celle retenue a pour objectif de diminuer la pousse des mauvaises herbes tout en permettant de rendre accessibles les lieux aux personnes présentant un handicap. Ainsi, pour faciliter l'accès aux allées principales, de l'enrobé a été mis en place et pour diminuer la pousse des adventices le cimetière est en train d'être bâché. Sur la bâche hors-sol installée, est placé du gravier afin d'éliminer toutes surfaces en terre.

**Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées avec ces premiers changements ?** Les limites sont bien entendu financières : il s'agit de dépenses importantes et en période de restrictions budgétaires, ces montants sont plus difficiles à faire accepter. Ensuite, des difficultés techniques sont apparues avec notamment les caveaux s'ouvrant par l'avant.

**Quels aménagements avez-vous réalisés dans ce cimetière?** De nombreux aménagements ont été approuvés et réalisés au sein de notre cimetière. En dehors de l'enrobé et du bâchage, des dalles en béton désactivé ont été réalisées pour accueillir de nouveaux columbariums dans le cadre de la création d'un jardin du souvenir. Du pavage a également été réalisé. L'ensemble de ces aménagements a pour objectif de rendre ce lieu de recueillement le plus accueillant et accessible possible.

**Quelles motivations vous ont poussées à l'ensemble de ces changements?** Le facteur essentiel réside dans les ressources humaines. En effet, en forte période végétative les agents des Espaces Verts interviennent trop souvent pour les adventices

au cimetière ou dans la commune avec une forte pression politique mais également des citoyens qui souhaitent que les lieux soient le plus propre possible. Le but est donc d'améliorer les conditions de travail et répartir plus facilement l'organisation en interne. Enfin, bien évidemment le cimetière est une vitrine de la commune et un lieu de recueillement important qu'il faut mettre en avant et préserver au mieux.

**Selon vous, le coût de ces aménagements est-il rentabilisé actuellement?** Le bâchage du cimetière obtiendra rapidement des rendements (3 ans maximum). Pour l'enrobé, la rentabilité est plus longue (6 à 8 ans).

## Méthodes alternatives de désherbage

Il n'existe pas de solution miracle pour entretenir un cimetière en « zéro pesticide », mais il existe de nombreux outils et machines qui faciliteront la tâche. Pour des résultats optimum, il est important d'adapter la machine à la taille et aux caractéristiques de la zone à traiter.

- Les allées ou larges bandes gravillonnées ou enherbées peuvent être traitées grâce à des désherbeurs mécaniques. Avec leurs frottements sur le sol, ces outils détruisent ou coupent les herbes indésirables. Différentes méthodes existent : sabot rotatif, herse...
- Les surfaces imperméables, quant à elles, peuvent être balayées ou désherbées thermiquement. De plus, le jointement de ces surfaces doit être soigné afin de limiter le développement de plantes indésirables.
- Les petits espaces, ne peuvent être traités qu'avec des petits outils manuels. Différentes formes existent permettant de répondre aux spécificités des lieux : couteaux désherbeurs de joints, binette fine, binette à lame triangulaire, houe communale...



Herse sur porte outil pour les allées gravillonnées



Désherbeur thermique



Différents outils manuels



Tapis de sédum en inter tombes  
Le Poiré sur Vie (85)

## La végétalisation : une solution

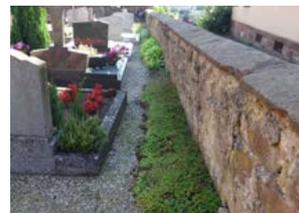
L'apparition d'herbes indésirables dans les cimetières fait souvent polémique. Lutter sans cesse contre la pousse des adventices est un travail pénible et chronophage. C'est pourquoi il est tout à fait possible de végétaliser progressivement son cimetière. Pour l'enherbement, le choix se porte essentiellement vers des mélanges de graminées adaptées aux sols secs pour leur rusticité et leur résistance au piétinement. Des plantes couvre-sols (sedum, thym serpolet, géranium

vivace...) peuvent être envisagées dans les espaces les plus difficiles d'accès comme les inter tombes ou les pieds de murs.

Pour finir, il est également possible de laisser l'enherbement se faire naturellement tout en veillant à réaliser des tontes et/ou des débroussaillages réguliers.

Dans tous les cas, il est important que cette végétalisation se fasse progressivement :

- pour tester sur une petite surface la solution la plus adaptée,
- Pour habituer petit à petit les usagers à ces changements de pratique.



Sédum en pieds de mur, Cimetière d'Eschbach (67)



Cimetière enherbé de Riedseltz (67)

Il existe d'autres techniques alternatives pour la gestion du cimetière en « zéro pesticide », la **FREDON Alsace** peut vous aider et vous guider dans vos choix.

La **FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)** est un **syndicat professionnel agricole**. Historiquement créée sur le thème de la **gestion des maladies et ravageurs** en productions agricoles, elle a développé depuis plus de 10 ans son expertise dans le domaine phytosanitaire, au service des collectivités territoriales.



**FREDON ALSACE**

12 rue Gallieni

67600 SELESTAT

Tél. 03 88 82 18 07 • Fax 03 88 82 18 65

Retrouvez-nous sur notre site web :

[www.fredon-alsace.fr](http://www.fredon-alsace.fr)